



Date limite pour l'ISF de 2015 ?

Par **Jannette77**, le **24/02/2015** à **16:12**

Bonjour tout le monde

Ayant un agenda assez (très) encombré en ce début d'année, mon responsable est contraint de faire des choix drastiques. Sans trop donner de détails l'organisation de nos projets dépend entre autres de la deadline que représente la date limite pour déclarer l'impôt sur la fortune. Mis à part ce site donnant quelques indications sur la fameuse [date limite isf 2015](#) entre autres, pas moyen de trouver quelque chose de précis.

Nous sommes en train d'explorer les possibilités, et pour nous aider à décider, j'ai deux questions :

- Quand est la date butoir pour l'ISF cette année ?
- A quelles sanctions s'expose-t-on en ne déclarant pas l'ISF à temps ?

Merci pour votre aide

Par **Mortha**, le **31/03/2015** à **17:52**

Bonjour Jannette,

Concernant les deadlines de cette année pour déclarer ses impôts sur la fortune, je crois avoir la réponse : les sites des oeuvres caritatives entre autres précisent que les [dons pour impots](#) et l'ISF en lui-même sont à déclarer avant le 9 Juin au plus tard si vous effectuez votre déclaration par internet (cf leur calendrier).

Concernant les sanctions, elles seront certainement sous forme d'amende/majoration, cependant je ne puis vous donner de chiffre précis à l'heure actuelle.

Bonne chance dans vos recherches.